



Fédération de Volley-Ball de Wallonie-Bruxelles asbl

rue de Namur 84 5000 BEEZ Tél : 081 56 09 02

WWW.fvwb.be

info@fvwb.be

RPM Namur

IBAN : BE16 0353 2657 3274

N° Entreprise : BE0417.398.324

Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB

21 Février 2024-19H30 - Salle de réunion de la FVWB

Présidente: Dominique RETERRE.

Administrateur: D.Van Bever, A.M. Habets, P.Schmets, B.Dewilde,
S. André, E. Davaux, D. Vanleeuw.

Cellules: M.Loppe, C. Nogara, B. Valentin.

Invités permanents: F. Schmitt, P.Carlier, P. Achten, M. Hourlay

Excusés: R. Gruselin.

Invités: L. RASE- Directrice Générale.

C. GEWEHR – Directeur Technique

APPROBATION DU P.V DU 31 JANVIER 2024.

P.V approuvé après intégration des remarques reçues (D. Van Bever – E.Davaux).

AMENDEMENTS ET LABELLISATION.

- Le texte de base présenté pour l'Art 256 – Pôles d'excellence portait à confusion et devait donc être précisé.

Les modifications feront l'objet d'un amendement qui sera présenté par le CA.

- En marge de la proposition de modification de l'Art 256 du ROI qui introduit la notion de clubs labélisés, L. RASE donne des précisions complémentaires sur le processus de labellisation en demandant au CA de définir le nombre de clubs pouvant obtenir ce label et le quota minimum par entité.
 - Les 15 clubs ayant obtenu les scores les plus élevés seront labellisés.

Résultat du vote : 8 OUI

- Quota minimum d'un club labellisé par entité.

Résultat du vote : 8 NON

Dans la composition de la Commission Label de la FVWB, la présence d'un administrateur, désigné par le CA est prévue.

Un appel à candidature sera fait après la prochaine AG.

Cellule Arbitrage

C. Nogara demande pour disposer d'un espace où pouvoir stocker toute la documentation qui se trouve actuellement sur son espace personnel et de pouvoir obtenir un accès avec possibilité de gestion directe de l'espace e-learning déjà actif pour les arbitres.

Le CA marque son accord pour ces demandes et charge B. Valentin de faire le nécessaire pour la mise en place de ces outils.

Cellule Compétition

CHAMPIONNAT EN NATIONALE.

D'après les échos entendus, possibilité de mouvements au sein de la N1 Dames suite à des désistements et autres.

Suite aux problèmes récurrents des dernières saisons où les clubs hésitent pour accéder aux championnats de la ligue, M Loppe veut soumettre à la MNC une proposition de composition de 2 séries de 7 ou 8 clubs suivant le nombre d'équipes inscrites.

Les avantages étant de permettre une certaine stabilité au niveau des N1 et surtout de diminuer les frais de déplacement. Le CA émet un avis favorable pour cette proposition.

ACCESSIBILITÉ DES LISTES DE FORCE EN NATIONALE.

L'information existe et un contrôle est fait par un responsable dans chaque aile mais pas de gestion globale vu que l'encodage de la rencontre se fait sur des programmes différents (Fed Inside et Volley Admin).

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT JEUNES DE BEACH.

Se déroulera le W-E du 3-4 Août 2024. M. Loppe et M Hourlay vont revoir le cahier des charges initialement prévu.

ORGANISATION DE LA COUPE INTERFÉDÉRALE ET DES TOURS FINAUX DAMES ET MESSIEURS

Organisation en alternance entre VV et FVWB. Cette année, cela aura lieu en V.V.

Pour la coupe Interfédérale, quelques candidatures reçues, choix sera fait le 5 Mars.

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE FVWB.

Le règlement complémentaire pour la prochaine saison sera proposé lors d'un prochain CA.

D. Vanleeuw questionne sur l'extrait du règlement complémentaire – pt 1.4 - publié sur le site concernant le mécanisme pour compléter les séries FVWB qui indique « pour la saison 2023-2024 » et demande qu'en est-il pour la saison 2024-2025 ?

Cela n'a pas lieu d'être ; erreur au niveau de la date : cela avait été prévu pour compléter les séries du championnat en cours.

Cellule Communication

LIVE SCORE.

Suite au rappel fait concernant un devis pour étendre ce programme à toutes les équipes de la FVWB et des entités, le responsable de Fed Inside estime qu'il serait peut-être opportun de postposer le développement de ce programme actuellement et de profiter de la présentation de «clubee » à l'autre aile pour discuter de nos besoins futurs. Il estime que le prix sera plus élevé pour un développement purement « fed Inside ». Le CA décide de faire la demande d'un devis complet et actualisé.

COMMUNICATION DES AVIS NÉCROLOGIQUES.

Cette communication se fera sur les sites de chaque entité.

Trésorerie.

DOUBLE FACTURATION POUR LA COUPE DE BELGIQUE.

Un mail avait été envoyé aux clubs pour les informer de ne payer aucune facture à VB car seule la FVWB peut facturer une inscription. Le nécessaire a été fait pour régulariser la situation.

COUVERTURE DES CONTRATS D'ASSURANCES.

Pour les bénévoles, Ethias confirme la couverture pour les non-affiliés pour une aide « occasionnelle » mais souhaite que la fédération impose une affiliation.

B. Dewilde informe qu'il existe une assurance gratuite pour les bénévoles via une demande faite à la province et/ou aux communes.

Voici le lien :

<https://www.ethias.be/pro/fr/non-profit/assurances/benevoles/info.html>

Le contrat sera renvoyé aux clubs et entités (en Asbl) ayant souscrits à l'assurance Bénévoles chez Ethias via la fédération.

Art 30 : montant des cotisations.

Le CA décidé d'introduire un amendement pour ajouter

- Affiliés Bénévoles (affiliation de type E) 0 €

Motivation : offrir un service supplémentaire au club et augmenter le nombre d'affiliés.

DIVERS

Mandat de la Présidence.

D. Vanleeuw, explique avoir posé la question suite aux différents changements ainsi que les mesures transitoires prévues pour certains postes mais reconnaît que sa question n'a plus lieu d'être soulevée.

Art 28§2 des statuts : Les administrateurs et le président sont élus par l'AG pour un terme de 4 ans.

Préparation des CA de Volley Belgium.

Afin d'optimiser la collaboration, il est décidé qu'une concertation aura lieu entre nos 3 représentants et Claude Kriescher afin de converger, de partager et parler d'une même voix sur les thématiques fortes discutées au CA de Volley Belgium. Ce dernier sera aussi invité lors d'un prochain CA.

Délégation.

En novembre 2019, conformément au nouveau ROI, le CA de VB a approuvé la délégation de Topvolley et de Beach Belgium à Volley Vlaanderen pour un mandat de 2 olympiades, moyennant

- l'élaboration d'une convention entre VB et Topvolley
- ainsi que des rapports réguliers de Topvolley au CA de VB (art 9 §2 du ROI).

Force est de constater que ces deux obligations n'ont jamais été remplies.

Lors de la réunion d'évaluation Be Gold le 05/12/2023, le Commission ABCD Technique (ADEPS +Sport Vlaanderen + COIB) s'est sans détour exprimée sur l'absence de collaboration entre les deux ailes régionales et a instamment demandé au DT de VV de commencer à collaborer quant au sport de haut niveau.

La FVWB doit par ailleurs établir son plan-programme pour le haut niveau pour la prochaine olympiade (2025-2028).

Lors des derniers CA de VB, nos représentant ont évoqué la problématique en demandant officiellement la programmation de la fin de la délégation de Topvolley et Beach Belgium à Volley Vlaanderen à la date du 31/08/2024.

Un courrier a été envoyé au Président de VB pour confirmer cette demande.

Le CA, à l'unanimité, soutient cette demande et mandate nos administrateurs pour la mise en place de la fin de délégation.

- Propositions pour l'élaboration des PV et des autres documents émanant de la fédération.
- Structure des données et regroupement des documents dans un seul endroit. F Schmitt se charge de réaliser cela avec la Directrice Générale.
- Notification des sanctions des joueurs, joueuses et coachs après une décision du Parquet Fédéral.
La décision est transmise au Président et au responsable rencontres de l'entité pour application et suivi de la sanction.
Possibilité de bloquer la licence dans Fed Inside ?
Voir si possibilité de mise en place d'un protocole?
- Quid et combien de vidéo challenge au sein de la FVWB ?
1 seule est disponible et mis à disposition des clubs de Ligue suivant un calendrier établi à l'avance.

Fin de la réunion à 22H30.

La Secrétaire Générale,

A.M HABETS.